



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire  
وزارة السكن والعمران والمدينة  
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville  
ديوان الترقية والتسيير العقاري لولاية تيزي وزو



Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya de Tizi Ouzou

**MISE EN DEMEURE N°01**

| ENTREPRISE        | ADRESSE DE L'ENTREPRISE  | N° DU MARCHÉ APPROUVE LE    | PROJET  | SITE        |
|-------------------|--|-----------------------------|---|-------------|
| SARL DEBO TRAVAUX | La cité 2000 logts Bt 02 N°74 cage N° 02-1 er etage wilaya de Tizi Ouzou | 67/2024<br>DU<br>06/05/2024 | 80/100 LOGEMENTS PUBLICS LOCATIFS PROGRAMME LPL 2010/2014, 2 <sup>eme</sup> tranche 2010. | TIZI RACHED |

- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux de réalisation N° 100/2024 notifié à l'entreprise le 06/05/2024.
- Vu le retard considérable enregistré dans l'avancement physique des travaux ;
- Vu le manque des moyens humains, matériels et matériaux de constructions sur le chantier ;
- Vu le non-respect du planning tracé pour l'achèvement total des travaux.

Une mise en demeure est adressée à l'entreprise pour renforcer le chantier en moyens humains et matériels et approvisionner régulièrement le chantier en matériaux de construction, dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours à compter de la date de publication de cette mise en demeure dans le bulletin officiel (BOMOP) ou dans la presse nationale.

Dans la négative, l'Office sera contraint d'appliquer les mesures réglementaires en vigueur.

**DIRECTEUR GENERAL**